

*Le président*

Lyon, 25 juillet 2018

Réf. D/CX-SP/1575

**Examen professionnel de  
commandant 2018**

**M. le préfet Jacques WITKOWSKI**  
**Directeur général de la sécurité civile**  
**et de la gestion des crises**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Place Beauvau**  
**75008 PARIS**

Monsieur le préfet,

Vos services ont publié le rapport du président du jury de l'examen professionnel de commandant. Sans surprise, les éléments apportés ne répondent pas suffisamment aux demandes légitimes des candidats déclarés non admissibles.

En préalable, il convient de rappeler notre désaccord sur la remise en place de cette sélection supplémentaire sans réelle plus-value. Pour autant les résultats de cet examen-concours produisent un effet nuisible en raison de la réponse apportée jusque-là par les représentants successifs de la section concours. Rappelons également nos multiples interventions pour vous alerter sur le sous-dimensionnement de ce service. Et enfin, comment évoquer l'existence d'une grille d'évaluation sans accorder aux candidats la possibilité de connaître la note attribuée par les correcteurs ? Pourquoi ne pas mettre en avant la pertinence des choix retenus pour évaluer les candidats et la mise en place d'une double évaluation (binômes de correcteurs) ? Pourquoi ne pas admettre que le critère qui a prévalu est numérique et n'intègre en rien le besoin de compréhension des candidats ?

C'est pour l'ensemble de ces questionnements et en écho aux demandes de nos mandants que nous vous sollicitons pour que soient communiqués :

- la note attribuée aux candidats lors des épreuves d'admissibilité (note sur le dossier) ;
- la grille d'évaluation validée par le président, présentée en séminaire aux correcteurs ;
- les ratios de notes pour mettre en avant les proportions d'admis en fonction de la note attribuée.

Au regard de la nécessaire démarche pédagogique des épreuves de concours et examens, la production de ces éléments serait de nature à mieux éclairer les candidats sans présenter une quantité de travail insurmontable pour vos services déjà fortement sollicités.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, monsieur le préfet, en l'expression de mon profond respect.

Gérard IRIART

